MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2025

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à l'école bleue le 7 octobre 2025 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 30 septembre 2025. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00 minutes.

Etaient présents : MM. Armand FURLING et Jean-Luc HOLLER, Adjoints, Mmes Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;
Mmes Cécile GUTLEBEN, Sylvie VOGT, Rachel BRUDER, Christelle LANG ;
MM. Philippe GEILLER, Fabrice JEGGY, Geoffrey RIBER ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Eric TREHIOU donne procuration à Françoise BOOG
Aurélie LERCH donne procuration à Laurence MASSON,
Geoffrey HANSER

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 novembre 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Transfert de crédits
4. Nouveaux statuts du SIEPI et désignation de délégués
5. Demande de subvention scolaire – sortie de fin d'année
6. Collège Saint Joseph – voyage scolaire
7. Signature de la convention territoriale globale 2026-2030 avec la CAF
8. Lotissement Le Moulin : vente du lot 13
9. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 26 novembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2025 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Geneviève BONTEMPS en qualité de secrétaire de séance.

3. Transfert de crédits

Des travaux imprévus ont été effectués sur les réseaux eau et assainissement et nécessitent des transferts de crédits.

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité les crédits suivants :

Investissement	*Dépenses*
Compte 1641 (Emprunt - capital)	-2 500,00 €
Compte 2031 (Etudes)	-5 000,00 €
Compte 21531 (Travaux réseau eau)	+1 500,00 €
Compte 21532 (Travaux réseau assainissement)	+ 6000,00 €

4. Nouveaux statuts du SIEPI et désignation de délégués

Vula délibération du 10 juillet 2025 validant l'adhésion de la commune de Meyenheim au SIEPI emportant transfert des compétences eau et assainissement ;

Suite à la volonté de la commune de Meyenheim de transférer ses compétences Eau et Assainissement au SIEPI à compter du 1er janvier 2026, il convient désormais d'adopter les nouveaux statuts faisant état de l'adhésion de la commune.

En outre, il convient de désigner les représentants de la commune de Meyenheim qui seront amenés à représenter les intérêts de notre commune dès le 1er janvier 2026 et jusqu'au prochain renouvellement municipal. Selon les dispositions des nouveaux statuts, il convient de désigner 2 titulaires et 1 suppléant.

C'est pourquoi, il vous est proposé de désigner Mme Françoise BOOG et M. Armand FURLING délégués titulaires et Mme Christelle LANG déléguée suppléante.

Après délibération, vu les nouveaux statuts du SIEPI, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide les nouveaux statuts du SIEPI, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 17 septembre 2025.
- désigne les représentants suivants à compter du 1er janvier 2026 pour représenter la commune de Meyenheim au sein du SIEPI :
  Mme Françoise BOOG et M. Armand FURLING délégués titulaires
  Mme Christelle LANG déléguée suppléante
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires

5. Demande de subvention scolaire - Sortie de fin d'année

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'aide financière des 4 classes du RPI concernant la prise en charge du transport pour la sortie de Noël au cinéma. Les entrées du cinéma sont prises en charge par MM Loisirs. Il est proposé que les communes versent une subvention pour les frais de transport d'un montant total de 390 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la prise en charge de ces frais, soit 255 € pour les 57 élèves domiciliés ou rattachés à Meyenheim.
Les crédits sont inscrits au budget 2025.

6. Collège Saint Joseph – voyage scolaire

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'une demande du collège Saint Joseph de Rouffach de subvention pour alléger le coût d'un voyage scolaire concernant 2 élèves domiciliés dans la commune.
Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide par 14 voix pour et une abstention d'accorder la somme de 30 € par élève soit un montant total de 60 € au collège Saint Joseph de Rouffach.

7. Signature de la convention territoriale globale 2026-2030 avec la CAF

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) liant la Caisse d'Allocations Familiales à la Communauté de communes du Centre Haut Rhin ayant pris fin le 31 décembre 2021, une convention territoriale globale couvrant la période 2022-2025 a été signée le 8 décembre 2022.

En ce qui concerne le développement du territoire, la CTG permet la mise en œuvre de mesures visant à :

- Préserver le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, accueils de loisirs, centre sociaux, espaces de vie sociale, accompagnement à la parentalité, accès aux droits, logement, handicap…) ;
- Soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins ;
- Développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles dans l'ensemble de leurs droits légaux et extra-légaux ;
- Faciliter la coordination des actions et interventions sur le territoire.

Elle ouvre également droit au financement de prestations de service et de bonus territoire à destination des gestionnaires d'équipements, ainsi que d'aides à l'investissement et au fonctionnement pour des projets identifiés.

A la suite d'un diagnostic partagé et de tables rondes, un plan d'actions a été élaboré et sept grandes thématiques ont été retenues :

- L'accès aux droits ;
- La parentalité ;
- La petite enfance ;
- L'enfance ;
- La jeunesse ;
- Le lien social ;
- Le pilotage de la CTG.

Ces axes et enjeux de développement sont déclinés en 11 fiches actions et en 26 objectifs opérationnels.

Pour la nouvelle génération de CTG, les mêmes thématiques sont reconduites, avec des possibilités d'évolution chaque année.

La convention territoriale globale est signée également par les maires. En effet, si l'échelle de l'intercommunalité est celle qui est retenue pour la signature, les communes sont intégrées dans la démarche en raison de leurs compétences propres, de leur connaissance du territoire et de leur engagement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le principe de la convention territoriale globale du Centre Haut-Rhin couvrant la période 2026-2030 ;
- autorise le Maire à signer ladite convention territoriale globale 2026-2030.

8. Lotissement Le Moulin : vente du lot 13

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de M. et Mme BECHDOLFF Eric et Sandra, domiciliés 17 route de Sainte Marie aux Mines 68150 AUBURE, qui souhaitent acquérir le lot n° 13 dans le lotissement « Le Moulin » d'une superficie de 4 ares 39 au prix de 96 800 €

Il est précisé que les frais liés à l'acte de vente seront à la charge des acquéreurs.
Par délibération du 6 juillet 2022, le prix de vente a été fixé à 22 000 € l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de la vente du lot n° 13 d'une superficie de 4 ares 39 au prix de 96 800 € à M. et Mme BECHDOLFF Eric et Sandra, domiciliés 17 route de Sainte Marie aux Mines 68150 AUBURE, dans les conditions susénoncées
- autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire à intervenir.

8. Divers

Au cours de la séance du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin en date du 4 décembre 2025 les délégués ont décidé :
- de voter des décisions budgétaires modificatives au budget principal suite à la mise en place du Médicobus (15 000 €) et pour actualiser les crédits des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée (800 000 €), ainsi qu'au budget enfance et jeunesse pour le financement des périscolaires (96 000 €),
- d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour l'exercice 2026 du budget général et du budget enfance et jeunesse,
- de voter les admissions en non-valeur pour des titres non recouvrés des exercices 2010 à 2024 au budget ordures ménagères pour un montant de 20 070,44 €,
- d'approuver les tarifs intercommunaux pour l'aire d'accueil des gens du voyage, la balayeuse, les indemnités pour les stagiaires et la subvention aux écoles de musique,
- d'approuver la baisse de 10 € de la redevance incitative des ordures ménagères à compter du 1er janvier 2026,
- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente d'un terrain d'une superficie totale de 15 ha 80 ares situé dans le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace à Ensisheim à la Société LCP (entreprise de logistique) au prix de 8 000 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer une promesse de vente pour le lot 2B d'une superficie totale de 24,91 ares situé dans la ZA La Passerelle 1 à Ensisheim à la SCI AL (location de 5 cellules/entrepôt) au prix de 124 550 € HT,
- d'autoriser le Président à signer une promesse de vente pour le lot 10A d'une superficie totale de 15,96 ares situé dans la ZA La Passerelle 1 à Ensisheim à la SCI Félix Investissement (extension de la Société Drag'eau spécialisée dans le traitement des canalisations d'eau) au prix de 71 820 € HT,
- de valider l'adhésion à la marque employeur territorial « Bien en Alsace » (démarche des entreprises, des territoires et des partenaires pour attirer, fidéliser et faciliter l'épanouissement des talents en Alsace),

- d'approuver la convention pour le déplacement d'une ligne haute tension dans le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace à Ensisheim pour un montant de 562 000,00 € HT, frais inclus dans le prix de vente du porteur de projet,
- d'approuver le règlement de mandat de maîtrise d'ouvrage qui permet aux communes de se faire assister par le 3CHR pour leurs opérations de travaux, en matière de commande publique et de financement,
- d'approuver l'avenant n°3 du contrat de gestion et fonctionnement des périscolaires d'Oberentzen, de Niederentzen, de Biltzheim d'Oberhergheim et de Niederhergheim, suite au passage des capacités d'accueil de 40 à 70 enfants à l'ouverture du nouveau périscolaire à Oberentzen et la fermeture du site de Biltzheim, ainsi qu'au passage de 49 à 65 enfants à Oberhergheim et l'augmentation de heures de travail des maitresses de maison sur 3 sites,
- d'autoriser le versement du fonds de concours d'un montant de 160 642 € à la commune de Meyenheim pour la construction du groupe scolaire,
- de se prononcer favorablement sur le principe de la convention territoriale globale pour la mise en œuvre d'actions sociales (accès aux droits, parentalité, enfance, jeunesse, lien social…),
- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux à Oberentzen au profit de la 3CHR pour les activités périscolaires,
- de valider l'avant-projet de réhabilitation du multi-accueil Coquelibulle à Niederentzen ainsi que le plan de financement prévisionnel estimé à 1 117 866, 07 € HT,
- d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement de la tranche 3 du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace et à son étude d'impact actualisée,
- de déclarer d'intérêt général le projet d'extension de l'entreprise Liebherr à Niederhergheim et d'approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance qui prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans et de fixer le montant de participation, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 33 € par mois,
- de porter le télétravail de 10 à 20 jours par an pour les agents dont les fonctions y sont éligibles.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences :
- la signature d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 3 000 000 €,
- la signature d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 2 500 000 €,
- les frais engagés pour le Forum de l'emploi,
- pour l'attribution d'avenants et de marchés pour des travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée des communes,
- pour l'attribution au Cabinet Berest de la Maîtrise d'œuvre pour l'extension de la déchetterie à Ensisheim.

La séance est clôturée à 20h35.

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 15 décembre 2025

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 novembre 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Transfert de crédits
4. Nouveaux statuts du SIEPI et désignation de délégués
5. Demande de subvention scolaire – sortie de fin d'année
6. Collège Saint Joseph – voyage scolaire
7. Signature de la convention territoriale globale 2026-2030 avec la CAF
8. Lotissement Le Moulin : vente du lot 13
9. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal		
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal	Donne procuration à Françoise BOOG	
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal	Absent excusé	
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale	Donne procuration à Laurence MASSON	